

COMMUNIQUÉ

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire L'Ordre des agronomes du Québec recommande la création d'une agence d'information et de communication agricole et rurale à l'intention des consommateurs

Montréal, le 27 août 2007 - La création d'une agence d'information et de communication agricole et rurale dont l'unique rôle serait d'informer et de sensibiliser le consommateur sur son alimentation et les produits agricoles qui en sont à l'origine, est l'une des recommandations contenues dans le mémoire que l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) présente aujourd'hui devant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). « L'éloignement entre les consommateurs et l'agriculture de même qu'une ignorance des mécanismes de contrôle en présence, sont à l'origine de la méfiance actuelle du public envers l'agriculture et l'agroalimentaire », souligne le président de l'Ordre des agronomes du Québec, M. Conrad Bernier. Pour l'OAQ, la mise en place d'une telle agence constituerait un atout important pour rétablir le lien de confiance entre la population et le secteur agroalimentaire et assurer son développement harmonieux. L'OAQ demande également à l'État de revoir la réglementation actuelle en matière d'étiquetage de produits alimentaires pour permettre aux consommateurs de choisir les aliments qui répondent à leurs exigences en ayant accès à une information complète, exacte et compréhensible. Enfin, puisqu'il existe une multitude de besoins et d'exigences, l'OAQ estime que l'agriculture de demain comprendra plusieurs modes de production. Bien qu'il reste encore des étapes à franchir, l'OAQ croit que l'agriculture d'aujourd'hui a déjà enclenché un processus d'intégration des normes environnementales et se dirige progressivement vers une agriculture dite « raisonnée », à mi-chemin entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Selon l'OAQ, cette agriculture plus verte représente une alternative intéressante tant pour les producteurs que les consommateurs.

Le principe de réciprocité

En matière d'environnement, l'Ordre demande à l'État de ne pas imposer de nouvelles normes réglementaires au cours des prochaines années, mais d'assurer plutôt le respect de normes actuelles notamment en appliquant la règle de l'écoconditionnalité à tous les aspects exigés par la réglementation. De plus, compte tenu que la protection de l'environnement est un choix de société, l'OAQ demande à l'État de soutenir davantage les producteurs agricoles, notamment en finançant les services-conseils en agroenvironnement et les bonnes pratiques qui en découlent. Soulignant qu'avec l'ouverture des marchés, les entreprises québécoises doivent faire face à une concurrence qui n'a pas à respecter des règles aussi strictes en matière d'environnement, l'OAQ demande au gouvernement d'appuyer ses politiques sur le

principe de réciprocité. « Dans la mesure où des règles en matière d'agriculture durable et d'environnement sont imposées au secteur québécois, il faut établir des exigences similaires à l'égard des produits que nous importons, tout particulièrement quand il s'agit de produits que nous produisons », explique M. Bernier. Toujours sur la base du principe de réciprocité, l'OAQ appelle les citoyens-consommateurs à reconnaître les efforts déjà accomplis par le secteur agricole et à contribuer à la survie de cette agriculture qu'ils réclament en achetant leurs aliments de façon responsable et en privilégiant les produits locaux lorsque cela est possible.

Une richesse collective, un choix de société

Intitulé « L'agriculture et l'agroalimentaire québécois – Une richesse collective, un choix de société », le mémoire de l'Ordre des agronomes du Québec contient également diverses recommandations quant à l'aménagement du territoire agricole, l'organisation des services-conseils et la formation des agronomes. Ce mémoire est disponible sur le site de la CAAAQ à www.caaaq.gouv.qc.ca et sur le site de l'OAQ à www.oaq.qc.ca. Il est à noter que l'OAQ reviendra à nouveau devant la Commission le 31 août prochain pour présenter un mémoire élaboré conjointement avec l'Ordre des médecins vétérinaires, l'Ordre des chimistes et l'Ordre professionnel des diététistes. L'intérêt de l'OAQ pour les travaux de la CAAAQ est fort compréhensible car de tout temps, les agronomes ont été les agents de changement qui ont permis au secteur agricole d'innover, de répondre aux demandes exprimées et de relever les nombreux défis qui se présentaient. Aujourd'hui, et plus que jamais si l'on considère les enjeux en cause, les agronomes sont appelés à être des personnes-ressources pour répondre aux besoins des producteurs agricoles et aux exigences de la société québécoise.

L'Ordre des agronomes du Québec, ordre professionnel constitué en vertu de la *Loi sur les agronomes* et régi par le *Code des professions*, a pour mandat d'assurer la protection du public en garantissant la qualité des services professionnels offerts dans son champ d'expertise. L'Ordre des agronomes compte quelque 3 300 membres oeuvrant dans tous les secteurs de l'industrie agroalimentaire, tant au chapitre de la production agricole, de la recherche et développement que de la transformation et de la mise en marché des aliments. L'OAQ partage également la responsabilité de prendre en charge l'intérêt des tiers dans les dossiers relevant de son domaine d'activité et de mettre l'expertise de la profession au service de la société, d'où sa participation aux travaux de la CPAAAQ.

-30 -

Source:

Louise Lavoie
Directrice des communications et des relations publiques
Ordre des agronomes du Québec
514 596-3833, poste 23
louise.lavoie@oaq.qc.ca
www.oaq.qc.ca